

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze avril le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2025

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-louis ROUIDANT, Céline DESSIMOND ; Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Rémy CHABANAT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT, Héloïse FERRIER, Laurent SERIER, Véronique SAUZEDDE

Ont donné procuration :

Cédric DAUDUIT à Anthony BOURBONNAUX

Nicole MARQUES à Elisabeth BRUSSAT

Absents : /

Secrétaire de séance : Daniel MAURIN

DELIBERATION

Fiscalité directe : Taux d'imposition

N°2025/04/18

Objet : Finances locales : Fiscalité

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'y plus lieu de voter le taux d'imposition pour la TFPB, TFPNB et TH pour les résidences secondaires.

Madame le Maire propose de maintenir les taux comme ci-dessous :

- Taxe foncière bâti reste à 43.99%
- Taxe foncière non bâti reste à 109.88%
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires reste à 14.01 %

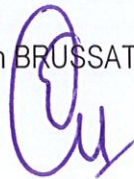
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Taxe foncière bâti reste à 43.99%
- Taxe foncière non bâti reste à 109.88%
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires reste à 14.01 %

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 14 avril 2025

Le Maire
Elisabeth BRUSSAT



Le Secrétaire
Daniel MAURIN

